



Charte pour les juniors du club

Nom du joueur : Equipe :

Ponctualité / Politesse

- Le joueur s'engage à respecter les horaires pour les entraînements et pour les matchs. Le joueur annonce personnellement son absence ou son retard à un rendez-vous.
- Lors de son arrivée au stade (et lors de son départ), le joueur salue poliment ses entraîneurs, ses coéquipiers et toutes les personnes qui les accompagnent.

Entraînements / Matches

- Le joueur arrive si possible 10 minutes avant le début de l'entraînement sur le terrain, il effectue en attendant le début de l'entraînement des exercices de passes, jonglage ou 4 contre 2 réalisés de manière sérieuse et concentrée.
- Le joueur a toujours avec lui le matériel adéquat, y compris une gourde personnelle.
- Le joueur est partenaire de la réussite de l'entraînement ou du match de son équipe. Il s'engage, ne perturbe pas les exercices et fait preuve de discipline.
- La douche est obligatoire après chaque match et entraînement.
- Le joueur respecte ses camarades, ses entraîneurs, ses adversaires, les arbitres et le public. Un comportement inadapté peut faire l'objet d'une suspension voir d'une exclusion dans les cas extrêmes. Le joueur doit avoir un comportement digne de l'équipe qu'il représente.

Activités diverses

- Le joueur s'engage à participer aux différentes activités liées au mouvement juniors auxquelles il est convoqué (vente des programmes à Tourbillon, ball-boy, loto, tournois,...)

Préparation

- Le joueur s'engage à se préparer correctement pour les matchs et les entraînements. (nutrition adaptée, sommeil, repos, matériel et affaires sportives complètes)
- Le joueur blessé informe ses entraîneurs et se conforme aux directives du médecin. Il s'astreint aux soins prescrits et met tout en œuvre pour retrouver le plus rapidement possible la pleine possession de ses facultés physiques. En cas d'absence prolongée, il s'informe auprès de son entraîneur de la suite du programme.

Matériel

- Le joueur s'engage à respecter le matériel personnel et d'équipe mis à sa disposition.
- Le joueur s'engage à respecter les locaux et vestiaires mis à sa disposition.
- Le joueur qui détériore volontairement ou perd du matériel le remplace à ses frais.

Ecole

- Le joueur s'engage à s'organiser correctement dans ses tâches scolaires afin de pouvoir suivre entraînements et matchs sans que ses résultats scolaires en soient préjudiciés.
- En cas de surcharge de travail, de grande fatigue ou de « manque de motivation » le joueur est autorisé à demander une dispense d'entraînement. (1x par demi-saison)

Date:

Le joueur:

Les parents